

● (1340)

Étant donné que j'étais membre du comité législatif saisi du projet de loi C-130, j'ai vu comment les députés conservateurs refusaient de considérer la situation d'une manière globale. Au lieu de cela, ils se sont limités strictement au projet de loi lui-même. Le comité n'a pas pu voyager pour entendre les Canadiens dans leurs propres collectivités déclarer combien cet accord va, à leur avis, détériorer leurs conditions de vie ou compromettre l'avenir de leurs enfants et de leurs petits-enfants. Il a fallu que toutes les audiences aient lieu dans le décor assez pompeux de la salle du comité des chemins de fer, qui est très loin de la vie quotidienne de la plupart des Canadiens.

Des centaines d'organisations et de groupes d'un bout à l'autre du Canada ont voulu être entendus, mais à cause des limites de temps que le gouvernement a imposées pour ce projet de loi afin d'essayer de le faire adopter à la hâte, ils n'ont pas pu être entendus. Ceux qui l'ont été n'ont pas pu parler du fond de la question. Ils n'ont pas pu parler de l'accord avec le moindre espoir d'être écoutés par le gouvernement.

M. McDermid: Allons donc, Jim.

M. Manly: Sans le moindre espoir d'être écoutés par le gouvernement. L'accord ne faisait pas partie des audiences. Les gens pouvaient formuler des observations à propos de l'accord, mais la question était close. Il était impossible d'apporter des amendements à l'accord, et le secrétaire parlementaire le sait parce qu'il a insisté sur ce point à maintes reprises aux audiences.

On pouvait parler de l'accord mais on ne pouvait pas le modifier. Il était gravé dans la pierre. Ce qu'il faut reconnaître c'est que, lorsque les audiences du comité . . .

M. McDermid: Soyez honnête.

M. Manly: Je le suis. Pourquoi le député ne l'est-il pas?

Lorsque le comité a traversé le Canada à l'automne dernier en une tournée éclair, il n'étudiait que les principes de l'accord. Le texte n'avait pas encore été publié. L'accord définitif a été signé le 2 janvier sans que les Canadiens aient eu la possibilité de l'étudier.

M. Dick: Deux ans et demi.

M. Manly: Pas avec le texte. Nous ne pouvons maintenant nous occuper que de ce projet de loi de mise en oeuvre, pas de l'accord lui-même.

Il importe je pense de tenir compte de ce qu'en disent certains témoins, pas seulement ceux qui étaient contre l'accord mais certains de ceux qui étaient en faveur. Il y a par exemple

Accord de libre-échange

M. Powe, vice-président de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes, qui a déclaré devant le comité:

les sociétés doivent toujours étudier la situation entre deux pays, à savoir le cadre législatif et la structure fiscale. Ces facteurs sont très importants.

J'ai déclaré:

Il serait important que le Canada aligne plus ou moins ses mesures fiscales sur celles des États-Unis.

M. Powe a répondu:

Oui, absolument.

Voilà le genre de préoccupations que nous avons. Nous redoutons que les politiques fiscales canadiennes soient harmonisées avec celles des États-Unis. L'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes a reconnu que ce serait là une chose nécessaire pour que nous puissions soutenir la concurrence. C'est à cause de ce genre de chose qu'il va être très difficile de conserver nos programmes sociaux comme l'assurance santé. Et cela va rendre presque impossible l'adoption de nouveaux programmes sociaux.

Quand l'honorable Donald Macdonald a comparu devant le comité, nous étions en train de parler des services. Je constate que M. Macdonald, libéral éminent qui défend l'accord de libre-échange, a obtenu sa récompense. Au comité il a déclaré:

Mais le droit d'établissement, c'est la clé de toute la question.

Il a dit:

En tout cas c'est une des clés. Le droit d'établissement, et lorsque vous êtes établi là-bas, le droit d'être traité de la même façon exactement que l'entreprise locale. Voilà la notion de traitement national prévu dans l'article III du GATT. Traditionnellement bien sûr, cela s'est appliqué aux produits; et maintenant cela va s'appliquer aussi au secteur des services.

J'ai demandé:

Peut-on dire que les États-Unis constituent actuellement une économie beaucoup plus exportatrice de services que le Canada?

Il a dit:

Il est certain qu'ils voient là un de leurs avantages. Par ailleurs, il y a des industries canadiennes de services qui ont très bien réussi sur leur marché.

J'ai demandé:

Quelles industries canadiennes de services?

Écoutez la réponse, monsieur le Président. Il a dit:

La famille Reichman, par exemple, a lancé de grandes opérations de promotion immobilière dans l'Île de Manhattan.

Elle n'exporte pas d'argent canadien, elle n'exporte pas de parpaings canadiens; elle exporte le talent de promoteur immobilier. Elle apporte ces services sur le marché.

Notre nouveau haut-commissaire en Grande-Bretagne a déclaré que cet accord est essentiellement conçu au profit de gens comme les Reichman. Il n'est pas conçu pour apporter des avantages au Canadien moyen, et il n'apportera pas d'avantages à l'Américain moyen. Il va être avantageux pour les multinationales des deux côtés de la frontière.